



Région  
**Hauts-de-France**

Le Président

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
Ministre de l'Education Nationale, de la  
Jeunesse et des Sports  
110 rue de Grenelle  
75357 PARIS 07

Lille, le

**04 SEP. 2020**

Monsieur le Ministre,

L'année dernière à la même période, j'ai saisi le rectorat de Lille sur l'apprentissage du Flamand Occidental dans la Région Hauts-de-France.

En effet, depuis l'été dernier, l'enseignant en charge de l'apprentissage de cette langue est à la retraite et son remplacement n'est toujours pas assuré. Cette situation conduit à des perturbations et empêche l'apprentissage du Flamand dans de bonnes conditions dans les écoles de Wormhout, Volckerinckhove et le regroupement pédagogique de Buysseure, Noordpeene et Ochtezeele.

La Région participe aux côtés de l'Etat au projet de cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts, et afin de confirmer notre volonté nous serons prochainement signataire du pacte linguistique qui consacrera la sauvegarde et l'apprentissage du français mais également des langues régionales.

Malgré cela, je m'étonne qu'une administration ne respecte pas la Constitution qui dans son article 75-1 indique que « *les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France* »

La Région Hauts-de-France a toujours défendu et continuera de défendre l'apprentissage des langues régionales que sont le flamand et le picard et leurs acteurs qui manquent malheureusement de reconnaissance institutionnelle et de visibilité.

Le 21 juin 2018, à l'occasion d'un déplacement en Bretagne, le Président de la République publiait sur un réseau social que « *les langues régionales jouent leur rôle dans l'enracinement qui fait la force des régions. Nous allons pérenniser leur enseignement* » et je souhaite que cette déclaration soit suivie d'effet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à vous*

**Xavier BERTRAND**